

*Compagnie Montréal Trust du Canada*

**M. Garneau:** Je ne suis pas certain d'avoir bien compris le ministre. Tant que je suis dans l'opposition, je poserai les questions. S'il veut changer de côté, alors je répondrai peut-être à ses questions. Je suis prêt à le faire si son chef déclenche des élections. Néanmoins, je me suis prononcé publiquement sur cette question en maintes occasions.

● (1810)

Je ne suis pas sûr que le ministre ait compris ma question. Je demande si cette compagnie fiduciaire pourra vendre des assurances dans ses succursales. C'était la question que j'ai posée. M. Gratton a déclaré dans sa conférence de presse du 17 mars 1988 qu'il voulait vendre des assurances portant sur les automobiles et les maisons.

L'autre partie de ma question portait sur une autre activité financière, le crédit-bail. Je voudrais que le ministre réponde à ces deux questions.

**M. Hockin:** Le député sait, je pense, que ma position est claire, à savoir, qu'on n'autorisera pas la vente d'assurances dans les succursales de banques et de compagnies fiduciaires relevant de la compétence fédérale. Je l'ai indiqué clairement à plusieurs reprises, et je l'ai répété depuis mon communiqué de presse du 15 juin.

**M. Garneau:** Que fera le ministre si les provinces permettent la vente d'assurances dans les institutions ayant une charte provinciale, qu'il s'agisse de l'Ontario, du Québec ou de n'importe quelle autre province? Le ministre va-t-il à l'avenir interdire le transfert de charte fédérale en charte provinciale, ou va-t-il changer d'avis? Comment les institutions financières à charte fédérale pourront-elles concurrencer les institutions à charte provinciale dans le domaine des assurances et autres activités financières que souhaitent exercer certaines de ces sociétés?

**M. Hockin:** Il est très intéressant que le député fasse figurer au compte rendu qu'il aimerait que les institutions financières fédérales, les banques et les compagnies fiduciaires vendent des assurances dans leurs succursales. C'est sa position.

**Des voix:** Quelle honte!

**Une voix:** L'ouest du Canada ne va pas l'accepter.

**Mme Finestone:** Ce n'est pas ce qu'il a dit.

**M. Garneau:** Ce n'est pas ce que j'ai dit. Si le ministre veut débattre de cela, il devra présenter un projet de loi. Voilà ce que je demande. Voilà ce que le député de Mississauga-Sud réclame depuis des mois.

**Le vice-président adjoint:** Le député et le ministre sont en plein débat. La présidence veut bien les laisser faire, mais les choses seraient beaucoup plus faciles s'ils prenaient la parole chacun à son tour. Le ministre a la parole.

**M. Hockin:** Je suis impatient d'entendre le débat en question, madame la Présidente.

Le fait est que les gouvernements provinciaux vont devoir décider eux-mêmes de cette affaire. Ils prendront la décision qui leur semblera appropriée. Nous avons pris la nôtre.

**M. de Jong:** C'est exactement ce qui m'ennuie. Le projet de loi S-17 ne me pose aucun problème. Après avoir lu les témoignages qui ont été présentés devant le comité sénatorial, j'estime que la décision de Montréal Trust s'appuie sur de solides raisons financières. Il n'en demeure pas moins que des biens d'une valeur de 4 milliards de dollars qui relèvent présentement de la compétence fédérale vont passer sous la compétence provinciale. C'est ainsi que nous allons avoir une société de fiducie ayant un actif de quelque 8 milliards de dollars.

Ce qui m'ennuie, c'est que cette politique est établie à la course. Certes, il est manifeste à la suite des faillites de diverses sociétés de fiducie survenues dans les années 1980 qu'une action coordonnée s'imposait. Il fallait conclure des accords fondamentaux avec les gouvernements provinciaux de sorte que, au Canada, les déposants puissent avoir une certaine confiance dans les institutions financières. Je crains que nous n'ayons pas encore une série cohérente de mesures ni une série cohérente d'accords fédéraux-provinciaux de nature à rassurer les déposants sur l'avenir de nos institutions financières.

Le ministre a dit s'opposer à ce que des institutions financières comme des sociétés de fiducie vendent de l'assurance, et nous sommes d'accord avec lui. Personne ne sait ce que les gouvernements provinciaux vont faire. Par le projet de loi S-17 nous avons fait passer de la compétence fédérale à la compétence provinciale 4 milliards d'actifs, ce qui à un certain moment permettrait . . .

**Une voix:** Permettra.

**M. de Jong:** Le président du comité des finances, plus catégorique, dit «permettra» la vente d'assurances dans les succursales.

**M. Hockin:** Cela se pourrait.

**M. de Jong:** Mais cela pourrait changer. Ce n'est pas net. Ce que nous sommes en train de faire aujourd'hui c'est de créer des politiques à la va-vite. Comme le disait John Lennon: «La vie c'est ce qui vous arrive quand vous êtes occupé à faire d'autres projets». Le gouvernement est occupé à faire d'autres projets, mais la vie suit son cours et il y a une nouvelle tranche de 4 milliards d'actif qui passe sous la compétence provinciale, et nous ne savons pas où cela va conduire.

Nous avons collaboré aujourd'hui, en permettant au projet de loi S-17 de franchir facilement toutes les étapes. Je tiens à dire au gouvernement que c'est la dernière fois. Nous ne permettrons pas à d'autres projets de loi de ce genre d'être adoptés aussi facilement à moins de tenir du gouvernement le projet de loi promis, à moins d'avoir pour le pays une politique cohérente. Ce n'est pas gouverner de façon responsable que s'acheminer vers la déréglementation financière avec 10 ou 11 politiques distinctes et sans que le gouvernement fédéral sache exactement où aller.